



## Demande de renouvellement d'agrément gouvernemental

[Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de mini-crèches](#)



**Avis important:** Le formulaire signé est à renvoyer avec ses annexes par voie postale à l'adresse figurant dans l'en-tête.

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3. d'Adobe Acrobat Reader. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](#)

### 1. Saisie

#### Gestionnaire

Dénomination :  Forme juridique :

Numéro d'identification national des personnes morales :

Registre de Commerce et des sociétés (nr. d'immatriculation) :

Centre commun de la sécurité sociale (matricule) :

Représentant légal (Nom, prénom) :

#### Données relatives à la mini-crèche

Nom de la mini-crèche:

N° d'agrément MCJ :  N° d'agrément MCS :

Echéance de l'agrément MCJ (date) :  Echéance de l'agrément MCS (date) :

### 2. Remarque(s)

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le service de l'Éducation et de l'Accueil du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse par courriel ([mini-creche.accueil@men.lu](mailto:mini-creche.accueil@men.lu))



### 3. Signature(s)

La(les) signature(s) ci-après certifie(nt) la conformité des données fournies

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) disposant du pouvoir de signature,

Nom, prénom :

- certifie que les renseignements fournis ci-avant sont sincères et exacts
- atteste que toute modification des conditions, sur la base desquelles l'agrément a été accordé ont été signalées préalablement
- atteste que tout contrôle au niveau de sécurité a été fait
- atteste que les normes de salubrité et d'hygiène sont toujours respectées

Fait à :

le :

*Signature*

(En cas de pouvoir de signature conjointe)

Nom, prénom :

*Signature*

À noter que :

- **Seuls les formulaires dûment complétés seront traités.**
- **Le présent formulaire ainsi que les documents requis sont à introduire au plus tard 1 mois avant l'échéance de l'agrément.**